

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF361

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 BIS B

A l'alinéa 12, substituer aux mots :

« avant la cession, de la valeur »

les mots :

« avant la cession et de la valeur »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle à cet article 16 *bis* B qui porte sur la fiscalité des actifs numériques.